

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres du conseil : 14
Présents : 8
Date de convocation du conseil : 19 décembre 2018**

**L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit décembre à 19 h 04, le conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire
Étaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, J-G LIENART, C.DELANNOY, M.ROHART, N.CLAISSE, V.FOUCART, J-Y BRETON
Était absent avec procuration : R. OULMI procuration à J-G LIENART
Étaient absents : J. WILLOCQ, E.DELBECQ, S.DUPREZ, J.BUHOT, C.THOMAS**

**AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DONNEE AU MAIRE POUR ACCORDER DES AIDES SOCIALES
ET SECOURS D'URGENCE**

Par délibération du 8 juin 2016, le conseil Municipal a décidé la suppression du budget annexe du CCAS au 1^{er} janvier 2017.

Cette suppression n'empêche en rien la commune de poursuivre son action dans le domaine de l'aide en faveur des personnes et familles en difficulté.

Il est rappelé que toute demande d'aide financière n'est délivrée qu'après examen individuel de chaque cas par la personne attachée au service social au sein de la mairie, le Maire et ses 3 adjoints vers qui les personnes en difficulté sont systématiquement orientées pour évaluer leur situation et leurs besoins.

Néanmoins et afin de permettre d'agir le plus rapidement possible, le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre en charge financièrement certaines dépenses relatives à l'aide sociale en définissant une valeur maximale annuelle de **2 000 €** et aussi convenir du remboursement ou pas selon les situations, en cas de remboursement un échéancier sera établi avec le trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- DECIDE que les aides ne seront délivrées qu'après examen individuel de chaque cas par la personne attachée au service social au sein de la mairie, le Maire et ses 3 adjoints ;
- AUTORISE le Maire, à régler les dépenses relevant de l'aide sociale dans la limite de **2 000 €uros annuels** durant toute la durée du présent mandat électoral. Le Maire pourra convenir du remboursement ou non selon les situations. En cas de remboursement un échéancier sera établi avec le trésorier ;

Le Maire rendra compte des aides sociales et secours d'urgence accordés après chaque utilisation lors des réunions du Conseil Municipal.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Comptable du Trésor

Carnin, le 28 décembre 2018
Le Maire,
Louis MARCY

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres du conseil : 14
Présents : 8
Date de convocation du conseil : 19 décembre 2018**

**L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit décembre à 19 h 04, le conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire
Étaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, J-G LIENART, C.DELANNOY, M.ROHART, N.CLAISSE, V.FOUCART, J-Y BRETON
Était absent avec procuration : R. OULMI procuration à J-G LIENART
Étaient absents : J. WILLOCQ, E.DELBECQ, S.DUPREZ, J.BUHOT, C.THOMAS**

**CDG 59
DEMANDE D'AFFILIATION DE LA REGIE PERSONNALISEE
DE L'ABBAYE DE VAUCELLES**

Par courrier en date du 6 décembre 2018, le Centre de Gestion du Nord nous consulte sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 59 de la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de demande d'affiliation.

Cette demande d'affiliation est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Président du Centre de Gestion du Nord

Carnin, le 28 décembre 2018

Le Maire,
Louis MARCY